

Principaux résultats

Le taux de remplacement brut compare le montant de la pension de retraite au salaire. Pour les personnes touchant un salaire moyen, le taux de remplacement brut s'établit en moyenne à 54 % dans les 34 pays de l'OCDE. Néanmoins, il varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans le bas du classement, le Mexique et le Royaume-Uni offrent aux personnes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail des taux de remplacement inférieurs à un tiers. Les Pays-Bas, situés dans le haut du classement, proposent des taux de remplacement supérieurs à 90 %. Les autres pays assurant un taux de remplacement attendu élevé sont le Danemark, avec 79 %, et l'Autriche, avec 77 %.

La plupart des pays de l'OCDE protègent de la pauvreté les retraités qui ont touché de faibles salaires en leur accordant des taux de remplacement plus élevés qu'aux revenus moyens. Ainsi, les personnes ne touchant que la moitié de la rémunération moyenne bénéficient d'un taux de remplacement d'environ 71 % en moyenne, contre 54 % pour celles qui perçoivent le salaire moyen. Dans cinq pays, toutefois, le taux de remplacement est le même pour les revenus moyens et les rémunérations deux fois moins élevées que la moyenne : il s'agit de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Hongrie et de l'Italie.

En haut du classement, deux pays assurent aux faibles revenus une pension de retraite supérieure ou égale au salaire qu'ils percevaient lorsqu'ils étaient en activité : le Danemark (taux de remplacement de 121 %) et Israël (104 %). En bas du classement, l'Allemagne et la Pologne proposent des taux de remplacement de 42 et 49 %, respectivement. Certains pays comme l'Irlande ou la Nouvelle-Zélande versent des prestations relativement faibles aux revenus moyens, mais s'inscrivent au-dessus de la moyenne pour les bas salaires.

Dans les 34 pays de l'OCDE, le taux de remplacement brut pour un revenu correspondant au salaire moyen multiplié par 1.5 (qualifié ici de « haut revenu ») ressort en moyenne à 48 %, soit légèrement en deçà des 54 % proposés pour un salaire moyen. À ce niveau de revenu, on note une fois encore des variations considérables d'un pays à l'autre. Aux Pays-Bas, le taux de remplacement est de 89 %. À l'autre extrémité, l'Irlande et le Royaume-Uni assurent des taux de remplacement inférieurs à 25 %.

Pour un salaire médian – niveau au-dessus duquel se situe la moitié des salariés et en deçà duquel se situe l'autre moitié – le taux de remplacement brut s'établit en moyenne à 58 % pour les 34 pays de l'OCDE. En général, il est proche du taux de remplacement pour le salaire moyen (le salaire médian est compris entre 55 %

et 96 % de la moyenne ; voir l'indicateur « Moyenne et distribution des salaires » au chapitre 7).

Pour les femmes, les taux de remplacement bruts sont différents (l'âge de la retraite étant plus bas pour les femmes que pour les hommes et les tables de mortalité utilisées étant différenciées selon les sexes) dans cinq pays : l'Australie, le Chili, Israël, le Mexique et la Suisse. On note de nettes différences entre les sexes en Australie, au Chili et en Israël, avec des taux de remplacement pour les femmes compris entre 79 et 92 % de ceux des hommes. En Suisse, ils atteignent 98 % de ceux des hommes. Le taux de remplacement pour les femmes est également plus faible au Mexique, soit environ 97 %, mais cela s'explique par un taux de rente plus élevé, et non par des différences d'âges de départ en retraite.

Dans les pays non membres de l'OCDE, la fourchette des taux de remplacement est très large : pour les revenus moyens, le taux atteint environ 14 % en Indonésie, alors qu'il est de 100 % en Arabie Saoudite. La moyenne des 27 pays de l'UE est plus élevée que celle des 34 membres de l'OCDE, pour les revenus moyens comme pour les revenus élevés.

Définition et mesure

Le taux de remplacement rend compte de la manière dont un système de retraite assure un revenu aux retraités en remplacement de leur salaire, principale source de revenu avant leur départ en retraite. Le taux de remplacement brut se définit comme les droits à retraite bruts divisés par le salaire brut avant le départ en retraite.

Le taux de remplacement s'exprime souvent sous forme d'un ratio entre la pension de retraite et le dernier salaire perçu (juste avant le départ en retraite). Toutefois, dans le cas présent, les prestations de retraite sont exprimées en proportion du salaire individuel perçu en moyenne sur l'ensemble de la carrière (revalorisé en fonction de la hausse des salaires

4. TAUX DE REMPLACEMENT BRUTS

à l'échelle nationale). En vertu des hypothèses de base, les salariés gagnent le même pourcentage du salaire de l'ouvrier moyen à l'échelle nationale durant toute leur vie active. Par conséquent, le salaire revalorisé perçu en moyenne sur l'ensemble de la carrière et le dernier salaire individuel sont identiques. Si le salarié

progresses sur l'échelle des rémunérations avec l'âge, il percevra juste avant de prendre sa retraite un salaire supérieur à celui qu'il aura touché en moyenne sur l'ensemble de sa carrière et le taux de remplacement calculé en fonction du dernier salaire individuel sera moins élevé.

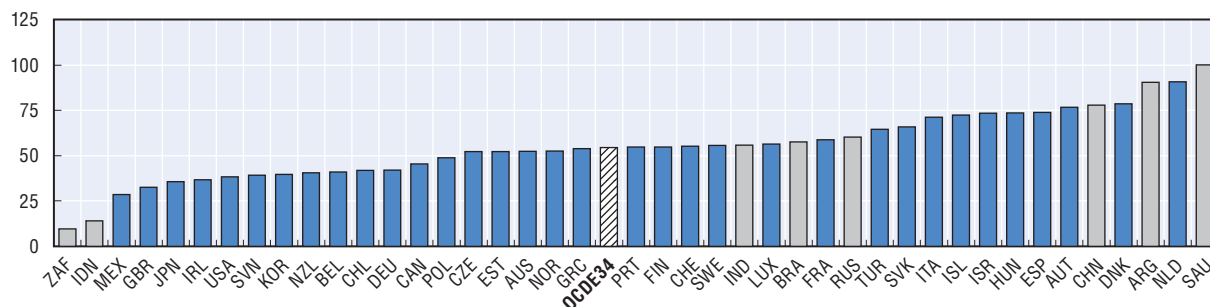
4.1. Taux de remplacement bruts en fonction du salaire

Salaire individuel en multiple de la moyenne pour hommes (pour les femmes si différent)									
Salaire à revenu médian	0.5	1.0	1.5						
Pays de l'OCDE				Pays de l'OCDE (suite)					
Australie	60.2 (55.8)	91.1 (86.6)	52.3 (47.8)	39.4 (34.9)	Norvège	52.3	63.4	52.5	41.6
Autriche	76.6	76.6	76.6	74.0	Pologne	48.8	49.3	48.8	48.8
Belgique	41.4	58.2	41.0	30.2	Portugal	55.0	67.5	54.7	54.1
Canada	51.0	80.1	45.4	30.2	Rép. slovaque	67.9	74.2	65.9	63.4
Chili	45.5 (36.6)	57.3 (48.3)	41.9 (33)	37.3 (27.9)	Slovénie	40.6	62.0	39.2	36.7
Rép. tchèque	59.9	85.2	52.2	41.2	Espagne	73.9	73.9	73.9	73.9
Danemark	83.7	120.7	78.5	64.4	Suède	55.6	70.2	55.6	67.9
Estonie	55.3	65.2	52.2	47.9	Suisse	58.4 (57.6)	64.3 (63.7)	55.2 (54.3)	36.8 (36.2)
Finlande	54.8	64.1	54.8	54.8	Turquie	66.8	73.5	64.5	64.5
France	59.1	64.8	58.8	47.5	Royaume-Uni	37.9	55.8	32.6	22.5
Allemagne	42.0	42.0	42.0	42.0	États-Unis	41.0	49.5	38.3	33.4
Grèce	64.0	75.4	53.9	46.7	OCDE34	57.9 (57.2)	71.0 (70.3)	54.4 (53.7)	48.4 (47.7)
Hongrie	73.6	73.6	73.6	73.6	Autres grandes économies				
Islande	73.8	91.7	72.3	70.1	Argentine	96.2 (88.9)	115.2 (107.9)	90.4 (83.1)	82.1 (74.8)
Irlande	44.2	73.4	36.7	24.5	Brésil	57.5 (52.3)	55.4 (50.3)	57.5 (52.3)	61.7 (56.1)
Israël	86.7 (76.8)	103.7 (93.9)	73.4 (64.8)	48.9 (43.2)	Chine	82.5 (65.1)	97.9 (78.5)	77.9 (61)	71.2 (55.2)
Italie	71.2	71.2	71.2	71.2	Inde	60.4 (56.3)	75.6 (71.2)	55.8 (51.8)	49.2 (45.3)
Japon	37.5	49.8	35.6	30.8	Indonésie	14.1 (13)	14.1 (13)	14.1 (13)	14.1 (13)
Corée	43.9	59.2	39.6	29.2	Fédération de Russie	63.0 (56.4)	72.4 (65.8)	60.2 (53.6)	56.1 (49.5)
Luxembourg	59.3	77.7	56.4	53.0	Arabie Saoudite	100.0 (87.5)	100.0 (87.5)	100.0 (87.5)	100.0 (87.5)
Mexique	44.7	55.5	28.5 (27.7)	27.2 (25.1)	Afrique du Sud	11.8	19.1	9.6	6.4
Pays-Bas	91.4	94.4	90.7	89.4	UE27	60.0 (59.7)	69.6 (69.3)	58.0 (57.7)	53.3 (53.1)
Nlle-Zélande	50.1	81.1	40.6	27.0					

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932969145>

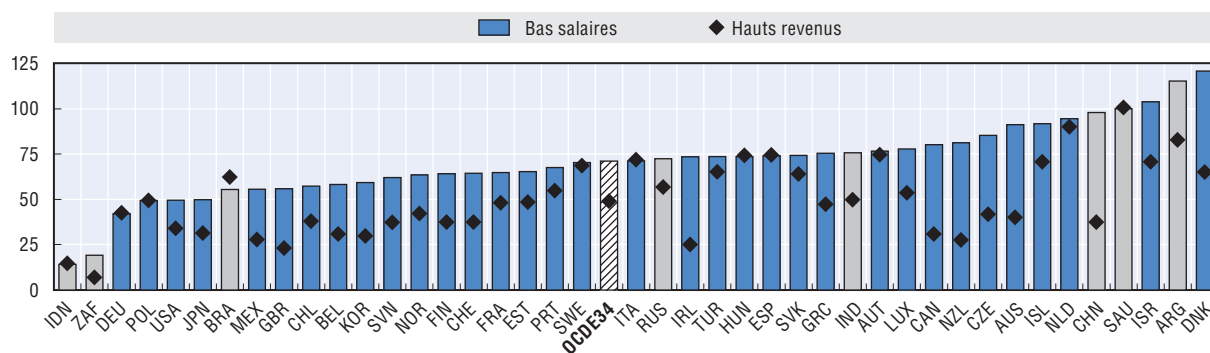
4.2. Taux de remplacement bruts pour les revenus moyens




Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932907243>

4.3. Taux de remplacement bruts pour les bas salaires et les hauts revenus



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932966884>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Taux de remplacement bruts », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-12-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.